

MODALITES DE
CONTRÔLE

LICENCE SCIENCES DU LANGAGE 1ère année - 2017-2018

1ère session : Etudiants inscrits en contrôle continu

CODE ET INTITULÉ DE L'U.	RESPONSABLE	SEMESTRE	ECTS	PARTIES	NATURE DE L'EVALUATION ET POIDS RELATIFS DES	NOMBRE D'ÉPREUVES	DURÉE DES ÉPREUVES	REPORT DE NOTE À LA SECONDE SESSION
UE 101 SL00101V LANGAGES ET LANGUES 1	Juliette Thuilier	1	7	1. Introduction à la communication	questions de cours épreuve de mi-semestre 40% / épreuve de fin de semestre	2	1h	oui
				2. Introduction à la sociolinguistique	questions de cours épreuve de mi-semestre 40% / épreuve de fin de semestre 60%	2	1h	oui
UE 102 SL00102V DE LA GRAMMAIRE A LA LINGUISTIQUE	Josette Rebeyrolle	1	4		série de tests (50%) test final (50%)	na	na	non
UE 105 SL00105V OUTILS POUR L'ÉTUDIANT EN SDL	Mélanie Jucla	1	3	1- Formation à la recherche documentaire	1 dossier documentaire + des activités à réaliser en autonomie (2 ateliers organisés par les services documentaires) + assiduité + journal d'activité sur IRIS	na	na	non
				2- Harmonisation des connaissances pour l'étude de la langue	Tests en ligne (moyenne aux tests pour 30 % de la note UE)			
UE 107 SL00107V MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE AUX SDL	Christiane Soum	1	2		1 épreuve écrite en cours (mi-semestre) 1 épreuve écrite en cours (fin de semestre)	2	1h 2h	non
UE 201 SL00201V LANGAGE ET LANGUE 2	Mélanie Jucla	2	8	1. Origines du langage	évaluation écrite à distance	1	na	oui
				2. Diversité des langues	évaluation écrite à distance	1	na	oui
UE 202 SL00202V HISTOIRE DE LA LINGUISTIQUE	Jean-Michel Tarrier	2	4		évaluation écrite à distance	1	30mn	na
UE 205 SL00205V MÉTIERS DES	Lydia-Mai Ho-Dac	2	3		questionnaires (50%)			

SCIENCES DU LANGAGE					série d'exercices (50%)	na	na	non
--------------------------------	--	--	--	--	--------------------------------	-----------	-----------	------------

→Une absence à une des épreuves obligatoires de l'U. E. implique la mention "absent" et la note 0 pour le calcul de la moyenne de l'U.

→Les copies seront consultables auprès de l'enseignant mais demeureront à l'UTM

Ne peuvent être reportées de la première session à la deuxième session que les notes de partie(s) d'U. E. égales ou supérieures à 10.

E.